



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 4 juillet 2022 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Mesdames Marielle Gervais et Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2022.
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.
4. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 4.1 Nomination – maire suppléant
 - 4.2 Appui moral au projet eau potable au village de Saint-Georges-de-Clarenceville auprès du MAMH
 - 4.3 Autorisation - Démarche Concilivi
 - 4.4 Autorisation permanence – ajoutée à la réception
 - 4.5 Motion de félicitations – M. Lukas Bouthillier – Directeur général
 - 4.6 Congrès annuel 2022 – Fédération québécoise des municipalités
5. FINANCES
 - 5.1 Approbation – liste des propriétés en défaut de paiement de taxes
 - 5.2 Autorisation d'enchérir – vente pour défaut de paiement de taxes
6. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis - juin 2022
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Motion de remerciement – M. Charles Dubuc
8. URBANISME EN ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



- 8.2 Création d'une liste d'attente – Projet de construction
- 8.3 Nomination – membre du comité consultatif d'urbanisme
- 9. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
 - 9.1 Octroi de contrat- B. Frégeau & Fils Inc. - Parc de la culture
 - 9.2 Autorisation - Défi 120km - Fondation Santé
 - 9.3 Autorisation - Campagne détection radon
 - 9.4 Octroi de contrat – Réal Huot Inc. – matériaux parc de la culture
- 10. TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 Octroi de contrat – Choinière et Morin Inc. - Déneigement 2023
 - 10.2 Modification - Heures pompiers pour les travaux publics
 - 10.3 Demande d'aide financière - PRACIM
 - 10.4 Autorisation - programme de sensibilisation recyclage
 - 10.5 Octroi de contrat - Vidanges des boues - Services environnementaux Clean Harbors Québec Inc.
 - 10.6 Annulation de l'appel d'offre APP-2021-4 – Construction Garage municipal
 - 10.7 Demande d'aide financière - FCM
- 11. RÉGLEMENTATION
 - 11.1 Adoption – Règlement 383-2022 – règlement de contrôle intérimaire
- 12. AFFAIRES NOUVELLES
- 13. COMPTES DU MOIS
 - 13.1 Déboursés du mois de juin 2022
- 14. PÉRIODE DE QUESTION
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Raymond Paquette, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12566-07-04

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2022.

Il est proposé par Raymond Paquette appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2022.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

12567-07-04

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

Il est proposé par Raymond Paquette appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

12568-07-04

4.1 Nomination – maire suppléant

Il est proposé par RP appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE REMERCIER M. Johnny Izzi pour la période couverte à titre de maire suppléant ;

DE DÉSIGNER M. Alain Paquin à titre de maire suppléant jusqu'au 6 mars 2023.

12569-07-04

4.2 Appui moral au projet eau potable au village de Saint-Georges-de-Clarenceville auprès du MAMH

Il est proposé par Raymond Paquette appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec offre un appui moral auprès de la Municipalité de Saint-George-de-Clarenceville pour que le dossier PRIMEAU auprès du MAMH se finalise et que celle-ci reçoive l'aide financière nécessaire à leur besoin incessant dans la réalisation des études et des plans et devis ainsi que dans la réalisation de travaux de construction d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées. Cette aide financière contribuera à améliorer la qualité de vie des résidents et au développement de notre région.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



12570-07-04

4.3 Autorisation - Démarche concilivi

CONSIDÉRANT que le Sceau Concilivi est une reconnaissance en conciliation famille-travail qui permet de reconnaître les organisations et l'importance qu'elles accordent aux relations employeur-employés.

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de ce sceau par la Municipalité de Venise-en-Québec démontrera donc l'importance que l'organisation municipale accorde à la conciliation famille-travail et reconnaît les différentes mesures offertes à son personnel pour favoriser cette conciliation. Plus encore, ce sceau permettra à l'organisation municipale de se démarquer lors de différents recrutements parmi les autres organisations dans ce marché concurrentiel et effervescent.

Il est proposé par Raymond Paquette appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à entamer la démarche pour le Sceau Concilivi.

12571-07-04

4.4 Autorisation permanence – ajoutée à la réception

CONSIDÉRANT que le poste d'adjointe à la réception correspond à une charge de travail temps plein ;

Il est proposé par Raymond Paquette appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la permanence à temps plein de Rachel Rhéaume à titre d'adjointe à la réception.

12572-07-04

4.5 Motion de félicitations – M. Lukas Bouthillier – directeur général

CONSIDÉRANT que M. Bouthillier a acquis de l'expérience dans le domaine municipal ;

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) propose six cours de formation donnant accès au titre de directeur municipal agréé (DMA) ;

CONSIDÉRANT que M. Bouthillier a complété avec succès sa formation ;

CONSIDÉRANT qu'il a obtenu sa certification et qu'elle a obtenu le titre de DMA ;

CONSIDÉRANT que l'obtention du titre DMA est un signe clair de son engagement pour l'ensemble du monde municipal ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec pourra compter pendant plusieurs années sur une personne compétente et dynamique ;

Il est proposé par Raymond Paquette appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



DE DÉPOSER une motion de félicitations à l'endroit de M. Lukas Bouthillier qui a obtenu avec succès le titre de directeur municipal agréé (DMA).

12573-07-04

4.6 Congrès annuel 2022 – Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT le congrès annuel 2022 de la Fédération québécoise des municipalités se tenant du 22 au 24 septembre 2022 ;

Il est proposé par Raymond Paquette appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'INSCRIRE le maire M. Raymond Paquette, les conseillers M. Johnny Izzi, Mme Marielle Gervais, ainsi que le coordonnateur des travaux public Sylvain Girard, le directeur des services techniques Karl Chevrette et le directeur général, Lukas Bouthillier, au coût de 900 \$ par personne plus les taxes applicables ;

DE REMBOURSER tous les frais afférents à cet événement ;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 458-2018 (2022) établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Venise-en-Québec.

5 FINANCES

12574-07-04

5.1 Approbation – liste des propriétés en défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT que l'article 22 du Code municipal du Québec stipule que le conseil doit approuver la liste préparée par le secrétaire-trésorier mentionnant toutes les informations requises par la Loi concernant les immeubles et propriétaires en défaut de paiement de taxes ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire entamer la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020.

Il est proposé par Alain Paquin appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des immeubles en défaut de paiement de taxes préparées par le directeur général greffier-trésorier.

12575-07-04

5.2 Autorisation d'enchérir – vente pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT l'habilitation de la Municipalité en matière de recouvrement de taxes impayées en vertu du Code municipal ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

DE MANDATER le directeur général greffier-trésorier avec la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Commission scolaire Eastern Townships, à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à enchérir jusqu'au montant des taxes pour et au nom de la municipalité sur les immeubles mis en vente pour taxes impayées, et ce, afin de protéger les intérêts de la municipalité.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – juin 2022

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 30 juin 2022.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

12576-07-04

7.1 Motion de remerciement – M. Charles Dubuc

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DÉCERNER une motion de remerciement à M. Charles Dubuc et son équipe pour l'organisation de la journée porte ouverte du Service Incendie.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12577-07-04

8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 213, des Chardonnerets (construction d'un bâtiment accessoire)

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation municipale ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le projet tel que défini dans le préambule.

12578-07-04

8.2 Création d'une liste d'attente – Projet de construction

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté un règlement de contrôle intérimaire au mois de juin 2022 ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE CRÉER une liste d'attente pour l'émission des prochains permis. Pour figurer sur ladite liste en question, le dossier devra être complet et conforme selon les exigences de la réglementation en vigueur tel qu'exigée pour l'émission d'un permis. L'approbation de l'inspecteur devra se faire avant de permettre l'inscription à cette liste d'attente.

12579-07-04

8.3 Nomination – membre du comité consultatif d'urbanisme



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT le poste vacant de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Marie-Andrée Lorange à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme pour la période couvrant le 4 juillet 2022 au 30 juin 2024.

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12580-07-04

9.1 Octroi de contrat- B. Fréreau & Fils Inc. - Parc de la culture

CONSIDÉRANT que le projet du Parc de la culture a été autorisé par l'Agence de développement économique du Canada ;

CONSIDÉRANT le besoin d'excavation pour le Parc de la culture ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est allée en appel d'offre sur invitation et un seul soumissionnaire a soumissionné.

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise B. Fréreau & Fils Inc. pour l'excavation du Parc de la Culture pour un total de 86 360 \$ plus les taxes applicables, payable en fonction des quantités réelles exécutées.

12581-07-04

9.2 Autorisation - Défi 120km - Fondation Santé

CONSIDÉRANT que le Défi Je Bouge est de retour cet été ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER Le Défi Je Bouge à passer à travers la Municipalité à vélo le 28 août 2022 ;

D'AUTORISER le prêt du stationnement du Parc à chien et du terrain de baseball le 28 août 2022 de 7 heures à 16 heures.

12582-07-04

9.3 Autorisation - Campagne détection radon

CONSIDÉRANT que depuis 2007, l'Association pulmonaire du Québec (APQ) travaille à sensibiliser la population québécoise à la problématique environnementale qu'est le radon, soit la deuxième cause du cancer pulmonaire ;

CONSIDÉRANT que bien que la directive canadienne sur le radon dans l'air intérieur soit de 200 becquerels par mètre cube d'air (Bq/m³), environ dix pour cent (10 %) des résidences testées dans la province dépassent celle-ci ;

CONSIDÉRANT que dû à la situation actuelle de pandémie liée au Coronavirus (COVID-19), la population québécoise passe plus de



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



temps à la maison et que de ce fait, il est temps de faire preuve de proactivité en termes de santé collective relativement au radon ;

CONSIDÉRANT que l'APQ, soutenue par Santé Canada et appuyée par le ministère de la Santé et des Services sociaux invitent les villes et municipalités à s'engager à sensibiliser les citoyens de leur territoire au danger que représente une exposition prolongée au radon;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec souhaite s'engager à mener des activités de prévention et de sensibilisation auprès de ses citoyens ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

De confirmer l'engagement de la Municipalité de Venise-en-Québec consistant à mener des activités de prévention et de sensibilisation quant au danger que représente le radon ;

QUE la Municipalité procède à l'achat de 100 détecteurs de radon au coût de 30\$ pour les citoyens de la Municipalité de Venise-en-Québec afin de répertorier les présences de radon sur son territoire ;

QUE la Municipalité distribue gratuitement les détecteurs en échange des résultats qui seront remis aux citoyens par l'Association pulmonaire du Québec. Les citoyens ayant obtenu leurs résultats devront soumettre leur résultat à la Municipalité par la suite ;

QUE les tests soient distribués à travers la Municipalité dans une proportion représentative du territoire.

12583-07-04

9.4 Octroi de contrat – Réal Huot Inc. – matériaux parc de la culture

CONSIDÉRANT que l'aménagement du Parc de Culture est en régie ;

CONSIDÉRANT que l'achat des Matériaux est la responsabilité de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la commande du matériel de drainage de la compagnie SOLENO doit se faire via le distributeur Réal Huot inc.

CONSIDÉRANT que la résolution d'octroi de contrat 12552-06-06 avait été faite au nom de Soleno inc. au montant budgétaire maximal de 40 000\$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que la soumission de prix de Réal Huot inc. a été reçue et ajustée en fonction de l'optimisation des travaux pour respecter l'enveloppe budgétaire du projet;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'ANNULER la résolution 12552-06-06 Octroi de contrat – Soleno – matériaux parc de la culture ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Réal Huot inc. pour la commande des matériaux de drainage du Parc de la culture au montant de 23 011,38\$ plus les taxes applicables.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

12584-07-04

10.1 Octroi de contrat – Choinière et Morin Inc. - Déneigement 2023

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement du réseau routier municipal est venu à échéance cette année ;

CONSIDÉRANT que le fournisseur actuel répond aux exigences de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la hausse du prix du carburant, les matériaux et l'inflation ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

DE RECONDUIRE le contrat de déneigement à l'entreprise Choinière et Morin inc. 2019-2022 pour l'année 2023 selon les mêmes clauses et termes que le présent contrat ainsi que les mêmes exigences et services pour un montant de 100 000 \$ plus les taxes applicables.

12585-07-04

10.2 Modification - Heures pompiers pour les travaux publics

CONSIDÉRANT que la Municipalité permet aux employés des travaux publics de quitter leur fonction leur d'un incendie

CONSIDÉRANT que la Municipalité permet aux employés des travaux publics d'être rémunérés à leur taux travaux publics et non au taux pompier ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER la procédure actuelle et de seulement rémunérer les employés des travaux publics à leur taux en vigueur lors d'une intervention du service incendie durant leur quart de travail. L'employé n'est donc pas admissible au salaire pompier durant son quart de travail.

12586-07-04

10.3 Demande d'aide financière - PRACIM

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec doit investir des sommes considérables dans ses bâtiments municipaux pour les années à venir ainsi que dans ses autres infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire demander une subvention au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées ;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRACIM, y compris tout dépassement de coûts.

12587-07-04

10.4 Autorisation - programme de sensibilisation du recyclage

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec prône la protection de l'environnement et le développement durable ainsi que la valorisation des matières recyclables ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'ENTÂMER les démarches pour l'obtention d'une bourse pour l'éducation au recyclage dans la municipalité ;

DE DÉMONTER des efforts en matière d'éducation à la récupération et au recyclage qui comprendront les contenants multicouches d'aliments et de boissons.

12588-07-04

10.5 Octroi de contrat - Vidanges des boues - Services environnementaux Clean Harbors Québec Inc.

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en lien avec les projets d'extension du réseau d'aqueduc et d'égout ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres publics pour procéder à la vidange des boues de la station d'épuration des eaux usées, trois soumissions ont été reçues ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTOYER le contrat de vidange et de disposition des boues de la station d'épuration des eaux usées de la Municipalité à l'entreprise Service environnementaux Clean Harbors Québec Inc. pour un montant de 358 456,33 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les modalités du Règlement sur la gestion contractuelle ;

D'AUTORISER le directeur général, si requis, à engager des dépenses supplémentaires afin retirer des boues additionnelles dans le but d'obtenir un ratio d'un maximum de 7 % en fonction de la moyenne du volume combiné des boues de l'ensemble des étangs.

12589-07-04

10.6 Annulation de l'appel d'offre APP-2021-4 – Construction Garage municipal



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT l'appel d'offres APP-2021-4 – Construction Garage municipal

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue à l'issue du processus ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'ANNULER l'appel d'offres APP-2021-4 – Construction Garage Municipal.

12590-07-04

10.7 Demande d'aide financière - FCM

CONSIDÉRANT que la Municipalité est admissible au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour un temps limité ;

Il est proposé par Marielle Gervais appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

DE PRÉSENTER une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour « Établir les bases de connaissances (inventaire et plan directeur) en gestion d'actifs et s'équiper d'outils opérationnels adaptés ».

DE S'ENGAGER à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Inventaire des bornes fontaines, regards, arbres dans les parcs et fissures sur les chaussées ;
- Inventaire des équipements et besoins en maintien des actifs. Établissement d'un plan d'entretien préventif et d'un plan directeur de maintien des actifs ;
- Formation de l'ensemble des acteurs à la saine gestion des actifs (outils & processus).

D'ACCORDER 10 000 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

11 RÉGLEMENTATION

12591-07-04

11.1 Adoption – Règlement 483-2022 – règlement de contrôle intérimaire

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Municipalité de Venise-en-Québec a déposé un avis de motion aux fins de modifier son plan d'urbanisme afin de revoir l'affectation de certains secteurs, notamment pour tenir compte de la capacité de ses infrastructures et de ses équipements ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que la révision de la vocation de certains secteurs vise à assurer un développement répondant aux meilleures pratiques en matière d'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut adopter, en vertu des articles 112.2 et 112.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A19.1) un règlement de contrôle intérimaire relatif à une partie de son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé à la séance du 6 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 483-2022.

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTE DU MOIS

12592-07-04

13.1 Déboursés du mois de juin 2022

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de juin 2022, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 309 954,05 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

12593-07-04

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzy, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19h38.

Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-
Trésorier, CPA Auditeur, M.Sc.,
DMA



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ANNEXE 1

DU 28-05-2022 AU 24-06-2022

NOM	MONTANT	DESCRIPTION
CHÈQUES		
GALARNEAU PIERRE	1 144.00	\$ IMAGES AERIENNES
MASSÉ DOMINIC	35.00	\$ CCU MAI 2022
PÉPINIÈRE DU BRISE-VENT	2 989.35	\$ ABATGE D'ARBRE ET ENT
ALAIN ZARKA ARCHITECTE IN	3 127.32	\$ HON. PLAN ET DEVIS GARAGE
COMPO HAUT-RICHELIEU	40.20	\$ CADENAS MARCHÉ PUBLIC
AGISKA COOPÉRATIVE	191.98	\$ ABBAT POUSSIÈRE
GARAGE RAYMOND INC.	637.40	\$ SSI 243
GARAGE RAYMOND INC.	739.26	\$ SSI 243
GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR	1 437.45	\$ BALAI DE RUES
LE GROUPE SPORT-INTER PLU	2 421.31	\$ ÉQUIP. DECK HOCKEY
J. GAGNÉ EXCAVATION	574.88	\$ PIERRE 0 3/4
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	1 115.31	\$ LIVRES BIBLIOTHÈQUE
MARCEL DUVAL FER & MÉTAUX	481.38	\$ SSI-VOIRIE
MARQUAGE PREMIERE LIGNE	6 599.57	\$ MARQUAGE PÉTONNIERE RUES
TRAFFIC LOGIX CORPORATION	896.81	\$ ENSEIGNE VITESSE
TRANSPORT ALAIN GRÉGOIRE	535.41	\$ SABLES-VOIRIE
HONEYWELL	240.30	\$ CONTRAT DE SERVICE-SSI
HORIZON FRÊNE	1 857.31	\$ TRAITEMENT FRÊNES
ROYAL PYROTECHNIE INC.	4 886.44	\$ 2E VER-FINAL/FEUX D'ARTIFVCE
SHOWSDT	3 479.60	\$ RIDEAUX C-CULTUREL
7828349 CANADA INC.	7 513.62	\$ PEINDRE SALLE C-CULTUREL
PAIEMENTS EN LIGNE		
CHOINIÈRE & MORIN INC.	20 938.48	\$ DÉNEIGEMENT 2022 4ER VERS
CHOINIÈRE & MORIN INC.	2 799.50	\$ AJUST. CARBURANT
AMILIA	113.83	\$ FRAIS PA EN-LIGNE
BORDO, LANA	832.00	\$ CONCIERGE H-VILLE
BOUTHILLIER, LUKAS	20.67	\$ REMB ÉPICERIE
BOUTHILLIER, LUKAS	735.95	\$ DÉPLACEMENT LOGEMENT ET REPAS
BOUTHILLIER, LUKAS	1 051.76	\$ FRAIS DE DÉPLACEMENT
SIMCO	2 730.66	\$ DÉNEIG. 4E VERSEMENT/DOM.CHAMP
UNIFORMES BEAUDIN	252.94	\$ VÊTEMENT SSI
CONSTRUCTION DANY BOUCHER	2 752.96	\$ DÉNEIGEMENT 4E VERSEMENT
DESJARDINS	150.00	\$ FRAIS MENSUEL
PROANIMA	1 336.97	\$ SERVICE ANIMALIER
VÉLO ÉVASION	1 974.05	\$ DECK HOCKEY EQUIP
HYDRO QUÉBEC	909.16	\$ ÉLECTRICITÉ
LA CAPITALE ASS.ET GEST.	2 395.20	\$ ASS- COLLECTIVES
CASHMAN ANNE	35.00	\$ CCU MAI 2022
C.T.ENTRETIEN	4 196.88	\$ CONCIERGE PARCS
G.E.S.T.I.M.	5 576.58	\$ HON INSPECTION
GLOBAL PAIEMENT	1 384.84	\$ MACHINE INTERAC
G.M.A.C.	518.26	\$ CANYON 2019
L'HOMME ET FILS ENR	6 568.34	\$ DIVERSE
HYDRO QUÉBEC	2 548.65	\$ ÉLECTRICITÉ
LAPLANTE DAVID	1 057.76	\$ PHOTOS-INFORMATIQUE
LEDUC FRANCOIS	428.00	\$ RAPPORTS EAU USÉES AV-MAI
M.R.C. HAUT-RICHELIEU	26 947.62	\$ CONTRAT CUEILLETTE DÉCHETS
REIS JEAN-PIERRE	225.00	\$ ENT. VITRES
LA SECTION LOCAL D'UNIFOR	325.04	\$ COTISATIONS SYNDICALES
ST-MAURICE, MANON	35.00	\$ CCU MAI 2022
SUPER SOIR	3 744.79	\$ CARBURANT VOIRIE-SSI
THIBAUT MICHEL	35.00	\$ CCU MAI 2022
ADT CANADA INC.	365.55	\$ CONTRAT DE SERVICE H-V



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



AG ET CIE	258.69	\$	IDENFIANTS VÉHICULE-AUTOCOLLANT
BC2 GROUPE CONSEIL	4 518.52	\$	HON. URBANISME
EUROFINS	589.82	\$	TEST D'EAU
HYDRO QUÉBEC	227.68	\$	PARCS ET BÂTIMENTS
LOISIRS ET SPORT MONTRÉGIE	105.11	\$	ABONNEMENT
MÉTRAS, MARTYNE	303.48	\$	ENTRETIEN CASERNE ET PROD.
LES NOTAIRES MÉNARD ET PAQU.	753.87	\$	HON. ACHAT DE LOT VACANT
PAPETERIE COWANSVILLE	28.73	\$	FOURNITURES DE BUREAU
PAPETERIE COWANSVILLE	968.55	\$	QUOI DE NEUF-FOURNITURES
PARALLÈLE 54	8 623.13	\$	HON. PLAN ET DEVIS
UNI-SELECT CANADA INC.	19.00	\$	PIECES ET ACCESSOIRES
POMPEX	2 005.97	\$	ENT INFRA, ÉGOUT-SONDE
POMPEX	1 499.71	\$	CHAINES POUR ANCRAGE-BOUÉES
POMPEX	(252.49)	\$	CRÉDIT
PUROLATOR	7.15	\$	ENVOIE CARDIO CHOC
PUROLATOR	8.95	\$	ENVOIE CARDIO CHOC
SANIBERT	1 550.90	\$	ENT. PARC TOILETTES
TÉLUS	105.06	\$	CELLULAIRES VOIRIE-SITE
TETRA-TECH	1 856.85	\$	ASSISTANCE TECHNIQUE
UNIFORMES BEAUDIN	199.77	\$	VOIRIE-PANTALLON
VOX AVOCATS	5 815.55	\$	COUR MUNICIPALE-SERVICE JUDIC
BÉLANGER SAUVÉ	2 874.38	\$	HONORAIRES RÈGLEMENT
B. FRÉGEAU	5 001.53	\$	AME. TERRAIN AVENUE VENISE OUEST
CLAUDE ET FRANCOIS PHÉNIX	1 591.83	\$	LUMINAIRES TERRAIN DE BALLE
DEC ENVIRO	27 806.71	\$	ÉTUDES GÉOTECHNIQUE
ICI MÉDIA	821.89	\$	2X AVIS PUBLIC
MARCHÉ VENISE	207.70	\$	ÉPICERIE
DESJARDINS VISA	9 461.22	\$	DIVERSES DÉPARTEMENT
CENTRE DE PLONGER, DÉCOSTE MARTIN	450.00	\$	INSPECTION SSI
	211 339.60	\$	
	98 314.02	\$	
	300.43	\$	
	309 954.05	\$	